Décision 19-DCC-76 du 26 avril 2019

relative à la création d'une entreprise commune par les sociétés RATP Développement et Keolis

Posted on: 24 juillet 2019 | Secteurs :

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Création d'entreprise commune
Partie notifiante	Stés RATP Développement et Keolis
Dispositif(s)	Autorisation avec remèdes
Sens de la décision	Autorisation Information rendue disponible le 19 juin 2019
Décision de phase	Phase 1

Décision simplifiée	Non
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	JV

Lire

le texte intégral de la décision
281.68 Ko

les engagements
225.28 Ko

le communiqué de presse